

L'ÉVÉNEMENT

JOURNAL QUOTIDIEN

Editeur-Propriétaire et Rédacteur en chef: HECTOR FABRE

PREMIER DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE. \$5.00 (payable d'avance) \$6.00 (payable durant l'année) ÉDITION SEMI-QUOTIDIENNE. \$3.00 (payable d'avance) \$4.00 (payable durant l'année)

PRIX DES ANNONCES

Six lignes, première insertion... \$0.55 Chaque insertion suivante... 0.12 Pour chaque ligne au-dessus de six lignes, première insertion... \$0.08

QUEBEC,

SAMEDI, 27 NOVEMBRE 1869.

aux Lecteurs de l'Événement.

Lorsqu'il y a deux ans et demi, j'ai fondé l'Événement, à coup sûr peu de gens croyaient au succès de mon entreprise.

Le premier numéro était excellent — il faut être sincère toujours — mais dans les numéros qui suivirent, il y avait de la décadence.

La fondation du journal avait été faite par moi-même, et en trois semaines, et entre la publication du premier et du second numéro, nous ne nous étions réservés qu'un répit de quatre jours.

On s'habitue à tout, et du reste les obstacles finissent par s'aplanir: l'Événement ne tarda pas à se relever. Il lui manquait encore cependant une proie; il lui fallait une victime, à la fois impopulaire et coriace, jugée difficile à abattre et que le public verrait dévorer avec plaisir.

poi... de son expérience et son incontestable valeur de publiciste.

Il serait fastidieux de s'appesantir sur toutes les autres phases de l'Événement; il s'est fait autant d'ennemis qu'il le pouvait, et la querelle passée, s'est réconciliée avec plus d'un de ses adversaires.

Si j'ai infligé quelques piqures, on ne m'a pas ménagé non plus. On a contesté mon désintéressement, râlé mon indépendance, ni ma fidélité; on n'a représenté comme un sceptique auprès des gens dont la Gazette Officielle est le credo, comme un écrivain léger auprès des hommes sérieux qui ne veulent sourire de rien; enfin, on dit tous les jours que je ne serai jamais député et que je porte malheur aux candidats!

Il y a bien de l'injustice dans tout cela. Si j'en parle, ce n'est pas pour me plaindre, j'ignore le chagrin que cause une raillerie; mais pour me faire amnistier de quelques traits que je n'aurais pas dû lancer à des confrères.

Pour le désintéressement, j'estime que je puis défier la concurrence. J'ai autant de peine à m'occuper de mon intérêt que d'autres à s'en préoccuper; je crois avoir manqué, par l'effet de cette disposition malheureuse, plusieurs occasions de parvenir ou de faire fortune dont de mieux avisés auraient fait usage.

Quant à l'indépendance, il faut s'entendre. L'indépendance absolue est chose impossible; à preuve, c'est que tel qui attaque un ministre ménage l'autre; tel qui se montre intraitable pour le pouvoir flatte basement le public, fomentant ses préventions et l'idée exagérée qu'il se forme de l'exploitation dont il est victime.

Si aujourd'hui, je suis en mesure d'annoncer un changement dans la publication de l'Événement, de tenter une entreprise qu'aucun journal à Québec

n'a encore essayée, c'est au public que je le dois et c'est sur lui seul que je compte pour réussir.

Je compte sur le concours du public, qui depuis longtemps réclame un journal français du matin, lui donnant les nouvelles de première main et sans le faire attendre jusqu'au soir pour l'informer de ce qui s'est passé la veille; du commerce et des gens d'affaires qui apprécient les avantages d'une pareille publication, plus rapide et bientôt plus étendue; des lecteurs de toutes les paroisses du district servies par les malles du matin et qui, par la voie de l'Événement, auront les nouvelles une journée plus tôt que par les autres journaux.

L'édition quotidienne de l'Événement contenant les débats parlementaires de la veille, les nouvelles de la ville, de Montréal, d'Europe et des États-Unis, jusqu'à quatre heures du matin, sera distribuée en ville avant huit heures, chaque matin, et à Lévis avant neuf.

L'édition semi-quotidienne paraîtra les lundi, mercredi et vendredi à sept heures, du matin, contiendra comme l'autre édition les débats de la veille et les nouvelles télégraphiques jusqu'à quatre heures du matin et sera expédiée par les malles de huit heures, pour la Rivière-du-Loup, Kamouraska etc., St. Anselme et le comté de Dorchester, St. Nicolas jusqu'à Bécancour etc., Beauport jusqu'à la Malbaie, Chicoutimi, le Saguenay, Gaspé, etc., de onze heures, pour la Beauce, pour Bergeville, etc.

Ainsi, dans toutes ces localités, l'Événement parviendra dans la journée. Par exemple, les abonnés de St. Nicolas à Bécancour qui ne recevaient le journal paru à Québec le vendredi que le lundi soir, le recevront le vendredi même.

L'entreprise est difficile, entraîne des frais considérables, mais je compte sur le concours du public et, comme en 1867, mon attente ne sera pas trompée.

HECTOR FABRE.

Nouvelles de la Chambre.

Nous apprenons que le Trésorier, M. Robertson, fera son exposé financier vendredi prochain. Il se bornera à donner les chiffres. Les Comptes Publics et les Estimés sont prêts et vont être distribués.

Le procureur-général Ouimet présentera la semaine prochaine le bill relatif à la police provinciale.

On dit qu'en vertu de ce bill un corps de police sera organisé dans chaque ville, Montréal excepté. Les frais seront payés, moitié par le gouvernement, moitié par les municipalités.

Le bill présenté avant-hier par M. Ouimet a pour but de créer une nouvelle place de juge à Montréal. Ce cinquième juge sera M. J. U. Beaudry.

On attribue au gouvernement le projet d'acheter le terrain de la succession Symes, rue Mont-Carmel, pour y bâtir la résidence du Lieutenant-Gouverneur.

Pour les édifices départementaux, on songerait à acheter du gouvernement impérial l'ancien collège des Jésuites, qui sert depuis longtemps de casernes. Les vieilles constructions seraient démolies et on en bâtirait de nouvelles sur un plan à la fois moderne et économique.

A cause du retrait prochain des troupes, on irait même jusqu'à espérer que le gouvernement impérial céderait à bon compte ou même résisterait ce qui nous a autrefois pris.

On assure que le bill municipal va être référé de suite à un comité parlementaire d'hommes spéciaux et que ce bill passera durant cette session.

On dit que le gouvernement d'Otawa vient de faire parvenir au gouvernement de Québec un sceau, que le gouvernement de Québec adopterait prochainement comme grand sceau de la Province.

Informations.

On dit que le bill de l'honorable Procureur Général relatif à la Cour Supérieure contiendra une clause d'après laquelle il devra être nommé un juge résident pour Rimouski et un autre pour Chicoutimi.

D'après une lettre particulière reçue de Fort Garry et qu'on nous communique, on aurait fort exagéré les forces des insurgés. Le correspondant dit même que M. Provencher est tranquillement à Fort Garry et qu'il a eu le plaisir de le revoir chez lui.

Un certain nombre de négociants de la rue St. Pierre ont donné un dîner à Sir George E. Cartier, au Club Stadacona, lundi.

Le Mercury dit qu'une compagnie de capitalistes américains a acheté le contrat de feu d'hon. M. Farcotte pour le chemin de fer des Piles.

On voit que M. Parsons est rentré à Star; il traite notre gouvernement d'imbécile et dit que notre législature se rend ridicule en essayant de jouer le rôle de Parlement. Voilà ce qui s'appelle de l'insolence.

Pendant qu'on fusille ainsi notre Législature, on s'occupe jusqu'à terre devant la Chambre convalescente d'Ontario.

Voilà le résultat des élections de Terrebonne: 9 membres ont voté en faveur de la Confédération; 21 ont voté contre; majorité en opposition à régime actuel.

Si l'on en croit les dépêches télégraphiques les choses se compliquent à la Rivière-Rouge. Il paraît que les rebelles ne veulent pas le moins du monde que le territoire soit annexé au Canada. Ils ont pris possession des magasins de la Compagnie de la Baie d' Hudson et vivent des provisions qui s'y trouvent.

Le Dr Brown, du North Western, a été arrêté pour avoir refusé d'imprimer une proclamation des insurgés. Les imprimeurs ont été forcés, le pistolet sur la gorge, d'imprimer des documents révolutionnaires.

Une forte organisation d'émissaires attend le moment favorable pour reconnaître M. Macdougall comme gouverneur. Son Excellence a loué une maison à Pembina où elle compte passer l'hiver.

On lit dans le Nouveau Monde: M. R. Laframboise, C. R., s'est adressé hier matin à l'honorable juge Mondelet pour obtenir l'émission d'un ordre de Mandamus adressé aux Curés et Marguilliers de la Fabrique de Notre-Dame, au nom de Dame veuve Guibord, Alphonse Doure et A. Boisseau, pour ordonner aux défendeurs d'enterrer dans le cimetière catholique le corps du défunt Joseph Guibord.

Le bref sera rapporté en Cour mardi prochain. MM. Alphonse Doure et A. Boisseau agissent au nom de l'Institut.

DÉBATS PARLEMENTAIRES.

(Rapportés pour l'Événement.) Séance du 25 nov. L'Orateur prend le fauteuil à trois heures. Plusieurs pétitions, envoyées par des institutions religieuses pour obtenir des secours, sont présentées.

La réponse du Lieutenant-Gouverneur est lue. Le rapport du comité spécial à l'effet de nommer des comités permanents pour la session est lue.

Le rapport reçoit l'approbation de toute la Chambre. Une motion demandant la coopération des membres de l'Assemblée Législative pour la formation d'un comité conjoint pour les Impôts, est adoptée unanimement.

Un comité est nommé pour aider l'Orateur dans la direction des affaires concernant la bibliothèque.

L'hon. M. ROBERTSON donne comme avis de motion — Que les Comptes Publics de la Province de Québec, pour l'année fiscale finissant le 30 juin 1869, soient imprimés pour l'usage des membres, et qu'ils soient renvoyés au Comité des Comptes Publics.

L'hon. M. CHAUVEAU dit qu'il ne sera accordé aucun délai pour la présentation des bills privés. Le gouvernement fera tous ses efforts pour rendre cette session aussi courte et aussi bien remplie que possible.

L'hon. PREMIER dit aussi qu'il introduira lundi prochain un bill pour l'organisation de la police provinciale.

L'hon. PROCUREUR GÉNÉRAL OUIMET informe la Chambre que lundi prochain il introduira le code municipal. (Plusieurs députés: Ecoutez! Ecoutez!) et qu'il introduira aussi un bill pour amender la constitution de la Cour Supérieure. La Chambre est alors ajournée. Il est 3 heures 30 minutes.

Séance du 26 nov. A trois heures l'orateur prend place au fauteuil.

Les comités ci après ont élu leurs présidents et fait rapport que leur quorum est de cinq membres. Comité des dépenses contingente, président, M. Bellerose.

Comité des ordres permanents, président, l'hon. M. Rivine.

Comité des bills privés, président, M. Cartier.

L'hon. M. CHAUVEAU fait motion qu'un congé de quinze jours soit accordé au député d'Argenteuil, M. Bellingham. Adopté.

L'hon. M. OUIMET introduit un bill pour amender la constitution de la Cour Supérieure. Ce bill a pour but d'amener la nomination d'un cinquième juge à Montréal.

L'hon. procureur général introduit aussi le code municipal.

L'hon. M. CHAUVEAU propose — Que M. Roy soit ajouté au Comité Permanent de l'Agriculture, de la Colonisation et de l'Immigration, et au Comité des Ordres Permanents.

BACHAND demande — Si c'est l'intention du gouvernement d'introduire, durant cette session, un bill concernant l'élection des membres de cette chambre et les élections parlementaires contestées.

En réponse au député de St. Hyacinthe, l'hon. Premier dit que ce n'est pas l'intention

du gouvernement de s'occuper de cette question cette session.

M. LAHUE demande — Si c'est l'intention du gouvernement de modifier, pendant cette session, la loi électorale — la manière à statuer que toutes les élections soient faites dans un seul et même jour, et que la mise en nomination des candidats soit réclamée par un nombre plus considérable d'électeurs que ne l'exige la loi actuelle.

L'hon. Premier répond que le gouvernement ne s'occupera pas cette session de la première partie de l'interpellation. Quant à la seconde partie, il mérite la plus grande considération et le gouvernement élaborera ce projet comme il le mérite.

La chambre est ajournée. Il est 3 heures 30 minutes.

Manifeste des Catholiques Libéraux.

LES CONCLUS.

Et le débat est clos aujourd'hui et ne peut plus renaitre, car d'une part, le pouvoir absolu n'a rempli, je ne dirai pas aucune de ses promesses (il n'en a jamais fait), mais aucune des espérances qu'on s'était plu à placer sur lui, et si nous regrettons quelque chose en ce moment, c'est d'avoir eu trop vite et trop pleinement raison. Oui, nous pensions bien qu'échanger la liberté contre la faveur, c'était faire un marché de dupe, mais en vérité, nous ne pensions pas que la duperie serait si complète et si promptement visible. Nous pensions bien, par exemple, que des censeurs de la presse, choisis parmi des commis et des employés, ne seraient pas uniquement préoccupés de défendre la religion contre les attaques de l'impérialisme; mais nous ne pensions pas que la presse irréligieuse aurait dix huit années durant, toutes les bonnes grâces de l'administration et la presse religieuse toutes ses rigueurs, et que la suppression serait appliquée à qui? au journal catholique lui-même qui avait le plus vivement applaudi à l'établissement de cette pénalité administrative. Nous nous doutions bien que la faculté laissée au pouvoir d'interdire ou de permettre toute espèce d'association ne tournerait pas uniquement au détriment des sociétés révolutionnaires et au profit des couvents. Mais nous n'aurions jamais deviné que la Société de Saint-Vincent-de-Paul serait dissoute et la franc-maçonnerie officiellement reconnue au Québec. Enfin, nous soupçonnions bien qu'un soldat honnête, maître de toutes les forces pénales et militaires de la France, n'en ferait pas principalement usage pour défendre en Europe les intérêts de la foi. Mais nous ne prévoyions pas que, par l'effet direct de ce beau système, on retrairait, en peu d'années, la catholique Polonoise perdre même son existence nominale. L'unité de l'Allemagne s'opérerait sous un souverain protestant, et l'unité de l'Italie s'enrichirait des dépouilles du Saint-Siège?

Le pouvoir absolu est donc jugé et condamné par ses œuvres en France aux yeux de tous les catholiques et puis, d'ailleurs, il est fini, il vient de se laisser choir lui-même par inanition, au sein d'une victoire matérielle, devant la force morale de l'opinion. (Il est fini, et on ne propose pas apparemment aux catholiques de travailler à le tirer de défaillance. On ne nous propose pas de faire campagne avec quelques sénateurs égarés et quelques journaux d'émigration, pour rendre à Napoléon III le pouvoir de livrer encore une fois l'administration de la France aux ministres de l'intérieur qui persécutent les sociétés charitables, la politique aux ministres des affaires étrangères qui oublient les conventions du 15 septembre, et l'éducation de sa jeunesse aux ministres de l'instruction publique qui veulent élever nos femmes et nos filles à l'école de la libre pensée. De gré ou de force donc, il en faut revenir à la liberté, quand ce ne serait que comme pis aller. Contraints ou volontaires, il n'y a plus que des catholiques libéraux en France. Car on est libéral, qu'on le veuille ou non, quand on se sert des libertés qu'on n'a plus que la liberté pour seule arme et pour seul but.

Feuilleton de L'ÉVÉNEMENT

DU 27 NOVEMBRE 1869.

JULIA

PAR ADOLPHE BELOT.

(Suite.)

Les cris, les chants, les clartés montaient tous les jours de la rue. Il se rapprocha d'elle et lui dit: — Un secret m'opprime. Voulez-vous que je vous le conte? — Sans doute, dit-elle simplement. — Ah! c'est un remords terrible! fit-il, un remords qui me déchire le cœur. — Un remords, répéta Julia en levant la tête. — Écoutez, reprit-il avec une exaltation extraordinaire, si on vous disait tout à coup que l'homme que vous aimez, celui à qui vous avez donné votre vie, dont vous consentez à porter le nom s'est rendu coupable d'une mauvaise action, a commis un crime peut-être? — Ah! s'écria-t-elle, je ne croirais pas cela! — Si c'était vrai, cependant; si, dans un moment de colère et de folie, il avait osé frapper un homme? — Elle pâlit et se recula. — Et si, ajouta Savari, par une fatalité inouïe, cet homme était mort des suites du coup porté. Taisez-vous, je lui reproche sa dureté. — Non, reprit-il, j'ai communié, je dois finir.

Ce secret m'étouffe. Il faut que vous me confiez ou que vous m'absolviez!

Elle voulut encore lui imposer silence, mais il ne l'entendit plus. Il s'était levé et, agité, fiévreux, il marchait à grands pas dans le salon.

— Écoutez, lui disait-il, apprenez à me connaître... Calme, tranquille d'ordinaire, j'ai des moments où je suis emporté, violent, où je ne me possède plus. Quelquefois certains vins me font perdre la tête... J'avais dîné dans un restaurant des boulevards; j'étais tourmenté, malheureux et, pour m'étourdir, je m'étais laissé entraîner à boire plus que de coutume. Après le dîner, je me rends chez un jeune homme avec qui j'avais eu déjà de sérieux démêlés d'intérêt. Je lui devais une somme importante, je ne pouvais pas la lui payer, et je voulais le prévenir... Je le trouve seul, chez lui, il venait de rentrer, et il allait se coucher. Il me regarda durement. Je lui expliquai ma pénible situation, ma gêne. Je le prie de ne pas poursuivre... Je lui dis: — Vous achèveriez de me ruiner, vous m'enlèveriez le peu de crédit qui me reste à la Bourse et qui me fait vivre... Il me répond que cela lui importe peu. Je le supplie, oui, je le supplie, je descends à le supplier! Il est insensible à mes prières... Alors, au comble de l'exaspération, je m'écrie: — Vous verrez que vous serez cause d'un mauvais coup; plutôt que d'être humilié, poursuivi, visé encore, je me tuerai! — Vous? répondit-il d'un ton moqueur, vous tuez! Allons donc! Tenez, voici un charmant couteau-poignard que vous m'offrez, tellement je suis persuadé que vous n'en ferez pas un mauvais usage... Malchanceusement je prends le couteau; mais le sang me monte à la tête, les vins capiteux que j'ai bus me font perdre la raison... Je ne sais plus mon créancier, je me plains de ses rigueurs, je lui reproche sa dureté... Ma dureté! s'écrie-t-il; tenez, voici vos billets, je vous

rends, prenez les, je ne veux plus rien avoir de commun avec vous. Mais j'aurais le droit de dire partout que vous êtes un voleur!... — Un voleur! moi!... Je me précipite sur lui, je le frappe, à mon tour, avec le couteau qui m'a mis entre les mains... Il pousse un cri et tombe; je jette le couteau loin de moi et je m'enfuis éperdu... Ah! c'est ainsi que cela s'est passé, je le jure!

Il s'arrêta, reprit haleine et continua tout en marchant, sans regarder Julia: — Je croyais lui avoir fait une blessure légère... Je l'avais tué!... Quelques jours après j'étais arrêté... D'abord, je voulais tout avouer... Aucun jury ne m'aurait condamné... J'étais un malheureux, je n'étais pas un malfaiteur... J'avais donné la mort, mais je n'avais pas eu l'intention de la donner... Tout à coup, je me rappelai ces billets qu'il m'avait remis, que je ne voulais pas prendre et qu'il avait mis presque de force dans la poche de mon paletot. Ils avaient dû y rester, on les y avait trouvés et... si j'avais su, j'étais perdu!... Je n'étais plus qu'un assassin vulgaire, j'avais tué pour rentrer dans ma dette... Alors, je résolus de me défendre, d'employer toute mon intelligence à tromper la justice et à sauver ma tête... Ah! me disais-je, si la vie me devient à charge, si le souvenir de mon crime m'est odieux et me rend l'existence insupportable, il sera toujours à temps pour me tuer, je choisirai mon genre de mort, et, sans qu'il soit besoin de porter ma tête sur l'échafaud, je me ferai justice à moi-même!... On eût à mon innocence, on me rendit la liberté, et au moment où, désespéré, j'allais peut-être en finir avec la vie, tout à coup je me cramponnai de toutes mes forces... car je venais de vous rencontrer, et vous aimiez à parler maintenant, ajouta-t-il en avançant vers Julia, mais sans oser encore la regarder,

parlez, vous connaissez mon crime, voulez-vous m'absoudre?

La tête dans ses mains, elle ne répondait pas. Ce silence l'effraya; il posa la main sur le front de Julia, et il essaya de lui relever la tête. Il se recula avec effroi; cette tête était livide. Deux grosses larmes coulaient le long des joues.

— Oh! s'écria-t-il, je suis donc plus coupable que je ne le croyais? Vous refusez de me pardonner!

Elle se leva lentement et elle dit d'une voix étouffée: — Je suis la veuve de Maurice Vidal!

Savari, pâle, défait, incapable d'avoir une idée, sortit machinalement au bout de quelques minutes, du salon où Julia l'avait laissé seul.

Il ouvrit la porte et descendit l'escalier en se retenant à la rampe, car ses jambes ne le soutenaient plus.

Arrivé dans la rue, il prit le chemin qui conduisait aux boulevards. Il s'appuyait contre les murailles comme un homme ivre et chancelait à chaque pas.

Ces mots terribles: — Je suis la veuve de Maurice Vidal! — bourdonnaient continuellement à ses oreilles. Il les voyait écrits devant lui en lettres rouges comme du sang.

Chaque des lettres qui composent ces mots avait une hauteur prodigieuse et semblait lui barrer le passage. L'une d'elles changea tout à coup d'aspect, prit une forme humaine et se dressa devant lui. Il eut à peine le temps de distinguer Maurice Vidal qui tendait le bras et lui ordonnait de s'éloigner.

Au coin du boulevard et de la rue de Gramont, il fut ébloui. Une large guirlande de

lumières contrastait de maison en maison; une foule immense circulait de toutes parts. On agita des drapeaux, des transparents allégoriques; on riait, on chantait. La joie était peinte sur tous les visages.

Il ne comprenait pas ce qui se passait. Appuyé contre les volets d'une boutique fermée, il regardait d'un air hébété la foule qui circulait en tous sens devant lui.

On le poussait, on le heurtait, il ne s'en apercevait pas. Tout à coup un homme maigre, petit et pâle le saisit par le bras et lui dit: — Albert Savari, au nom de la loi, je t'arrête!

Savari, sans faire un mouvement, un geste, sans essayer de dégriser son bras, baissa les yeux sur son interlocuteur, le reconnut, et répondit tristement: — Je ne suis pas en ce moment disposé à plaisanter.

— Mais je ne plaisante pas, dit le petit homme pâle. Rien ne pouvait étonner Savari; il ne tressaillit même pas et se borna à dire: — Qui êtes-vous donc, monsieur? — Je suis agent de police, et je m'appelle Vibert.

— Ah! je comprends, fit Savari qui recouvrait peu à peu l'usage de sa raison, vous n'étiez pas plus le comte de Rubini qu'elle n'est votre parente.

— C'est cela, répliqua l'agent de police. Me suivez-vous sans que je sois obligé d'employer la violence? — Un instant, dit Savari, toujours impassible; pourquoi dites-vous que je suis l'assassin de Maurice Vidal? — Parce que vous venez de l'avouer. — A qui donc? — A sa veuve, parbleu!

— Ah! s'écria-t-il, elle m'a déjà dénoncé!

rien ne peut rendre l'accent avec lequel il prononça ces mots. Ce n'était pas un reproche qui faisait entendre, ce n'était pas une plainte, c'était le cri d'un cœur brisé. Un agent de police ordinaire eût été attendri. Un rival malheureux ne pouvait pas l'être et Vibert n'essaya pas de détromper Savari.

— Partons! dit l'agent de police. — Partons! dit Savari résigné.

Que lui importaient maintenant la prison et l'échafaud?

En ce moment une longue colonne descendait les boulevards. Beaucoup plus nombreuse que toutes celles qu'on avait vues circuler dans Paris pendant la soirée elle était composée d'étudiants, de gardes nationaux, d'hommes en bourgeois, de femmes et d'enfants. Elle venait du faubourg Saint-Antoine et se dirigeait tumultueusement vers la Madeleine en chantant des chœurs patriotiques et agitant des torches, des lanternes tricolores et des drapeaux rouges.

Vibert et Savari, trop agités pour prendre garde à ce qui se passait autour d'eux, n'avaient pas vu venir cette colonne; ils se trouvèrent tout à coup heurtés, s'éparpillés et entraînés.

Vibert, qui voulait se débattre et résister au courant, fut bientôt rejeté sur les côtés aux derniers rangs de la foule. Savari, au contraire, ne fit aucune opposition, resta en tête et se laissa pousser par le flot tumultueux. Bientôt la masse populaire grossie par toutes de toutes les bandes qu'elle rencontrait sur sa route, se trouva à quelques pas du poste qui gardait le ministère des affaires étrangères. Le commandant de ce poste, composé de deux cents hommes, donna l'ordre à sa troupe de se former en carré. La colonne, poussée en arrière, poussée sur les côtés, ne put s'arrêter et s'avança toujours. Les soldats du carré croisèrent la baïonnette.

(La fin au prochain numéro.)



ANNONCES NOUVELLES.

LES LOIS DE LA PROCEDURE CIVILE PAR GONZALVE DOUTRE, B. C. L. Avocat et Professeur de Procédure Civile

L'UNIVERSITE VICTORIA, TOME 1er. et 2me. Le second volume de cet ouvrage est maintenant en vente.

EN VENTE A Montclair, chez A. Doutré & Cie., coin des rues Notre-Dame et St. Gabriel.

A VENDRE, Aux Salles d'Encaen de Québec, No. 16, RUE DE LA FABRIQUE.

A VENDRE, 900 MINOTS de Patates, première qualité. HARDY & LORTIE.



COMMISSIONS DEMANDEES.

DES SOUMISSIONS CACHETÉES seront reçues par le sousigné jusqu'à JEUDI, LE 9 DECEMBRE, PROCHAIN pour la CONSTRUCTION D'UN MUR DE CLOTURE, HANGAR A BOIS, etc.

A MONTMAGNY, District de Montmagny, A JOLLETTE, District de Joliette, A ARTHABASKAVILLE, District d'Arthabaska.

AUX EBENISTES. 2000 lbs d'EXCELSIOR à vendre au prix de la Manufacture.

Ecole Commerciale du Soir. Les Classes Commerciales du soir de M. THOM commencent le 22 Novembre courant.

SEL! SEL!! 3,000 SACS de SKL. A vendre par A. J. VENNOR, Rue Grant, St. Roch.

THE DU JAPON. Les sousignés étant sur le point d'abandonner ce genre de commerce vendent à une grande réduction.

A VENDRE. UNE ISLE sur la Rivière Chaudière, vis-à-vis le Moulin à Farine de St. Bernard.

BANQUE DE QUEBEC. VIS est par le présent donné qu'un dividende de A TROIS ET DEMI par cent sur le Capital de cette institution a été déclaré pour le semestre courant.

ON DEMANDE UNE DEMOISELLE ou un Comis-Assistant pour une GALERIE PHOTOGRAPHIQUE.

VENTE A L'ENCAEN PAR J. PARKE & FILS.

NOUS avons reçu instruction de MM. LIVER-NOL & BIEN-ENU, de vendre à leur galerie No. 3, rue St. Jean, 50,000 PHOTOGRAPHES à savoir:

PARKE & FILS, Encadreurs, No. 16, Rue de la Fabrique, Québec, 23 nov. 1869.

BUREAU DE COMMERCE DE QUEBEC. SYNDICS OFFICIELS.

DES applications seront reçues par le sousigné jusqu'à MIDI le 26 du courant, de toutes les personnes désirant être nommés Syndics Officiels pour les districts judiciaires qui suivent en conformité des clauses de l'Acte de la Faillite 1869.

Dissolution de Société. Les sousignés informant le public que la Société de Construction de Navires à St. Joseph de Lévis, connue sous les noms de CHARLAND & MARQUIS, est dissoute depuis le 20 d'Octobre dernier.

M. DESSANE. M. A. DESSANE a l'honneur d'informer le public et ses amis qu'il commencera ses leçons de Musique à partir d'aujourd'hui.

TRES IMPORTANT POUR LES PROPRIETAIRES de Bouilloires Tubulaires. VIROLES BREVETÉES A VIS

THOMAS DUNHAM FINEGAN POUR LES BOUILLOIRES A VAPEUR.

THE DU JAPON. Les sousignés étant sur le point d'abandonner ce genre de commerce vendent à une grande réduction.

A VENDRE. UNE ISLE sur la Rivière Chaudière, vis-à-vis le Moulin à Farine de St. Bernard.

BANQUE DE QUEBEC. VIS est par le présent donné qu'un dividende de A TROIS ET DEMI par cent sur le Capital de cette institution a été déclaré pour le semestre courant.

ON DEMANDE UNE DEMOISELLE ou un Comis-Assistant pour une GALERIE PHOTOGRAPHIQUE.

VERNIS. POUR Voitures, Meubles, pour le Poli des Com-modes, Buffets, etc., etc.

ON DEMANDE UNE DEMOISELLE ou un Comis-Assistant pour une GALERIE PHOTOGRAPHIQUE.

IMMENSE VENTE DE MARCHANDISES SECHES CHEZ LEGER & RINFRET.

LEGER & RINFRET, POUR UNE VALEUR DE PLUS DE \$150,000.

Cent Cinquante Mille Piastres de Marchandises pour être Vendues sans Réserve.

P. S. NOUS APPELONS RESPECTUEUSEMENT L'ATTENTION DU PUBLIC SUR NOTRE FONDS DE MARCHANDISES, Composé D'EFFETS DE PREMIERE CLASSE

ACHETES EN Angleterre, en France, et en Allemagne.

L'ASSORTIMENT EST COMPLET DANS CHAQUE DEPARTEMENT.

Le Magasin sera fermé durant la VENTE A BON MARCHÉ chaque jour à SIX heures.

Les Marchands et les Institutions de Charité feront bien de venir voir nos Marchandises et les prix auxquels elles sont marquées.

La vente commencera à 9 heures Lundi, le 18 Octobre.

LEGER & RINFRET, RUE LA FABRIQUE, HAUTE-VILLE.

P. S.—On pourra voir dans des circulaires une énumération des Marchandises des différents départements et leurs prix.

AVIS. EXPIRATION DE SOCIÉTÉ. GLOVER & FRY.

EN conséquence de l'expiration de notre terme de société, et pour faciliter la liquidation de nos affaires, nous offrons au Public LUNDI PROCHAIN, LE 18 OCTOBRE, NOTRE FONDS DE COMMERCE EN ENTIER, AU PRIX COUTANT, Et en plusieurs cas, considérablement au-dessous.

Assortiment général dont la supériorité est depuis longtemps établie, a été maintenu par d'immenses importations et autonome tant en Marchandises de Gout que Marchandises d'Utilité: Cotons, Toiles, Lainages, etc.

Notre Magasin sera fermé jusqu'à LUNDI PROCHAIN pour remarquer les effets. CLOVER & FRY.

A VENDRE. UN MAGNIFIQUE TERRAIN situé au Faubourg St. Jean, rue St. Jean, contenant quarante pieds de front sur cent dix pieds de profondeur.

TRaverse du Grand Tronc. A PARTIR D'AUJOURD'HUI, le vapeur St. George fera la traversée du fleuve, jusqu'à nouvel avis, comme suit:

LAISSER-QUÉBEC. 7.40 A. M.—Train Mixte pour Richmond et les stations intermédiaires.

LA MAISON PH. BRUNET, HORLOGER-SPECIALISTE, VIENDE recevoir un assortiment considérable et choisi d'HORLOGES ET PENDULES de toutes formes et de toutes dimensions.

LA MAISON PH. BRUNET a reçu ces jours derniers un choix superbe de Montres en Or et en Argent.

LA MAISON PH. BRUNET a reçu ces jours derniers un choix superbe de Montres en Or et en Argent.

LEGGO & Cie., LEGGOTYPEURS, Bistrotiers, Sténotypeurs, Graveurs, Chromo et Photo-Lithographes.

HUITRES FRAICHES. G. L. PINSONNEAULT, MARCHAND-ÉPICIER, No. 8, RUE ET FAUBOURG ST. JEAN

NOTICE au public qui recevra demain par l'Office de Québec une cargaison d'Huitres de l'Île de Prinos-Edonard, Malpeque, de première qualité.

DOUCHONS de Liège pour Bouteilles de Dro-Guistes, pour Bouteilles de Bière, Vin, Gin, Eau-de-Vie, Bière de Gingembre, Soda Water, etc.

DOUCHONS de Liège pour Bouteilles de Dro-Guistes, pour Bouteilles de Bière, Vin, Gin, Eau-de-Vie, Bière de Gingembre, Soda Water, etc.

DOUCHONS de Liège pour Bouteilles de Dro-Guistes, pour Bouteilles de Bière, Vin, Gin, Eau-de-Vie, Bière de Gingembre, Soda Water, etc.

DOUCHONS de Liège pour Bouteilles de Dro-Guistes, pour Bouteilles de Bière, Vin, Gin, Eau-de-Vie, Bière de Gingembre, Soda Water, etc.

DOUCHONS de Liège pour Bouteilles de Dro-Guistes, pour Bouteilles de Bière, Vin, Gin, Eau-de-Vie, Bière de Gingembre, Soda Water, etc.

PAS DE DECEPTION. VENTE A BON MARCHÉ AU COMPTANT. BERNARD & HEMOND.

Commencent à Vendre, Aujourd'hui A UNE REDUCTION VERITABLE POUR ARGENT COMPTANT. BERNARD & HEMOND, Mettront en regard leurs prix avec ceux des autres maisons de Commerce qui ont publié des annonces.

BERNARD & HEMOND, Désirent appeler l'attention des Maîtres et Maîtresses de Maisons sur cette VENTE A BON MARCHÉ.

BERNARD & HEMOND, Offrent les Marchés les plus avantageux de la Saison. Leurs effets et leurs prix sont énumérés dans des Circulaires.

IL N'Y A QU'UN SEUL PRIX. No. 4, rue St. Jean, Haute-Ville, Québec. Québec, 18 oct. 1869.

NOUVELLEMENT REÇUS. LIBRAIRIE NOUVELLE. ALPHONSE DOUTRE & Cie., COIN DES RUES NOTRE-DAME ET ST. GABRIEL, MONTRÉAL.

LIVRES DE DROIT. TRAITANT sur le Droit Civil, Droit Criminel, Droit Maritime, Droit International.

LIVRES DE MEDECINE. Trousseau et Pidou, Churehill, Bechard, Barth et Roger, James, Massé, Vidal de Cassis, Houtier, Littré et Robin, Nysten, Dictionnaire de Médecine et de Chirurgie.

LITTÉRATURE. La collection des romans à l'ordre du jour est la plus complète possible et se compose de plus de 10,000 romans les plus choisis.

INSTRUMENTS DE MEDECINE. La maison se charge de faire venir à de bonnes conditions les instruments de médecins les plus en usage en Europe et en Amérique.

GRAVURES. Un assortiment choisi de gravures dans tous les genres. Nous attirons spécialement l'attention sur nos chromo-lithographies.

COSTUME DE COUR. La Maison a constamment en mains, Robes, Robes et Cravates pour Avocats et Conseils de la Reine, et toute commande est promptement exécutée.

BLANCS. Les Avocats, Notaires, Greffiers et Secrétaires de Municipalités trouveront à l'établissement tous les blancs en usage. Un avocat est chargé de les reviser régulièrement.

VENANT D'ÊTRE REÇU. Acte concernant la Faillite 1869. Dans l'affaire de ALEXANDRE MORENCY, Individuellement et comme associé de la ci-devant Société de FORTIN & MORENCY.

Acte concernant la Faillite 1869. CANADA. PROVINCE DE QUÉBEC. COUR SUPÉRIEURE. Dans l'affaire de BLAIS et COMPAGNIE et XENOPHON DUS-SAULT.

Acte concernant la Faillite 1864. Dans l'affaire de WILLIAM GILDAS, alias BARRAS, de Montréal, Négociant, aussi bien qu'individuellement ayant été en société avec LOUIS BEGIN, de la Cité de Québec, sous les noms et raison de GILDAS & Cie.

Acte concernant la Faillite 1864. Dans l'affaire de WILLIAM GILDAS, alias BARRAS, de Montréal, Négociant, aussi bien qu'individuellement ayant été en société avec LOUIS BEGIN, de la Cité de Québec, sous les noms et raison de GILDAS & Cie.

Acte concernant la Faillite 1864. Dans l'affaire de WILLIAM GILDAS, alias BARRAS, de Montréal, Négociant, aussi bien qu'individuellement ayant été en société avec LOUIS BEGIN, de la Cité de Québec, sous les noms et raison de GILDAS & Cie.

